

de se prononcer sur des mesures de gouvernement et d'administration. Je partage jusqu'à un certain point, les vues de mon honorable ami; je voudrais un Sénat dégagé de l'esprit de parti à un plus haut degré que la Chambre des communes. M'est avis cependant que les suggestions de l'honorable député conduisent en droite ligne à des méthodes qui auraient pour résultat l'élection au Sénat d'hommes qui ne sauraient cublier leur affiliation politique. Comment s'y prendre pour modifier les habitudes de penser et les opinions des gens de façon à ce qu'un homme, dès son élection au Sénat, oublie incontinent les principes du parti qui a sa confiance et se débarrasse de l'ambiance politique dont il a subi l'influence depuis ses jeunes ans? Comment conduire une campagne sans organisation politique, dans un comté de grande étendue? Aurons-nous les comités de M. Germain, de M. Lemieux ou de M. Copp? L'organisation sera-t-elle personnelle ou politique? Je prévois qu'elle sera politique et que partant, elle respirera l'esprit de parti. S'il n'existe que deux grands partis dominants, il y aura, sans aucun doute, deux candidats, dont l'un aura l'appui d'un parti, tandis que l'autre aura été désigné par le parti adversaire. Chacun des deux s'en remettra de son élection à l'organisation du parti qui aura été le sien jusque là.

Le système que préconise la présente résolution assurerait l'élection au Sénat de partisans. Je ne vois pas qu'on puisse éviter ce résultat. Si l'on veut que les sénateurs représentent le moins possible les partis, il faut s'en tenir à la méthode actuelle des nominations. Je ne prétends pas que ce moyen nous assure un sénat plus fort, mais les sénateurs inamovibles étant moins engagés dans les luttes électorales et moins dominés par les programmes des partis, puisqu'ils n'ont plus la préoccupation de se faire réélire, ils n'ont pas besoin de cultiver les accointances politiques en prévision du jour où ils devront se présenter devant le peuple pour rendre compte de leur mandat et en demander le renouvellement; ils aboutissent à des conditions qui tendent à effaiblir l'allégeance du partisan et à faire naître l'esprit d'indépendance.

Les exemples ne manquent certainement pas d'hommes qui, une fois au Sénat, ont perdu en grande mesure l'esprit de parti et se sont conduits comme paraît le désirer mon honorable ami. Un Sénat constitué par voie de nomination, selon la méthode actuelle, est celui qui se prête le moins au jeu des partis. D'un autre côté, par cette

méthode, étant donnés notre entraînement politique et nos procédés de gouvernement, notre Sénat ne peut se composer d'hommes du calibre de ceux qui fournirait un système électif.

Je corrobore ce que mon honorable ami a dit quant au caractère général du Sénat et des hommes qui en font partie depuis les premiers jours de son institution jusqu'à maintenant. Je crois que dans l'ensemble ils soutiennent assez avantageusement la comparaison avec les membres de la Chambre des communes et qu'en somme, nous avons ici un Sénat dont nous n'avons pas lieu de rougir. Mais je pense qu'il est également vrai que le système électif tend à former un Sénat plus fort parce qu'on a alors un sénat qui se rattache plus étroitement à la population du pays et se tient plus au courant de la marche des affaires et du progrès politique. C'est ce que prouve, si je ne me trompe, le système en vogue aux Etats-Unis. Il va sans dire, je pense, que la chambre la plus influente et la plus importante du Congrès américain c'est son sénat, et ce corps est d'autant plus fort et important que ses membres sont élus par le peuple. Ils doivent leur élection à la masse des électeurs qu'ils rallient sous leur drapeau, et ils s'assurent ce concours grâce à leur énergie et à leur dévouement à la chose publique. Dans l'ensemble, les sénateurs électifs des Etats-Unis sont les plus naturels représentants du peuple. Mais allez vous débarrasser des abus de l'esprit de parti, en établissant un sénat électif? Les Australiens et les Canadiens ne diffèrent pas tant les uns des autres, et mon honorable ami de Kingston a rappelé fort opportunément la leçon que nous donne l'examen même le plus superficiel du fonctionnement de la constitution australienne. Ce que j'en dis n'est pas pour critiquer les Australiens, non, mais simplement pour constater un fait: mais on ne saurait trouver nulle part ailleurs au monde de sénat plus dominé par l'esprit de parti que ne l'est celui du Commonwealth de l'Australie. Or, ces sénateurs sont tous élus par le peuple. L'idée fondamentale qui a présidé à leur élection, et dont s'inspire cette partie de leur constitution, c'est celle de leur indépendance à l'égard de tout parti politique, et cela dans la plus large mesure possible; venant des états les plus divers, ils devaient maintenir un juste équilibre entre les partis. Mais loin de là, ils se montrent à l'extrême, hommes de parti, et leurs élections se font dans cet esprit.

La période de validité de leurs mandats n'est pas la même que celle des membres de la Chambre basse, comme nous dirions